



# FLASH INFOS ROQUESÉRIÈRE

## Informations pratiques

### Horaires d'ouverture Mairie

Lundi 8h30 - 12h30 / 14h 19h

Jeudi 14h - 19h

### Coordonnées :

Tél 05 61 84 22 22

Mel : [mairie@roqueseriere.fr](mailto:mairie@roqueseriere.fr)

Site internet : [www.roqueseriere.fr](http://www.roqueseriere.fr)

Facebook : Roquesérière commune

### Bibliothèque :

Mardi / Jeudi : 16h30 - 19h00

### Déchetterie de Garidech :

-Fermeture le lundi

-Ouverture du mardi au dimanche, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

**Tri sélectif** : poubelle jaune les vendredis matin des semaines paires.

**Déchets ménagers** : poubelle noire tous les mardis matin

### Directeur de la publication :

Thierry Castet

2 rue de l'église

31380 Roquesérière

### Comité de rédaction :

Thierry Castet et Fabienne

Cortyl-Marcou

Le site Internet de votre commune est mis à jour tous les vendredis .

Professionnels et artisans, afin de donner plus de visibilité à votre activité, donnez les informations concernant votre société à la mairie. Elles seront collectées sur le site de la mairie accessible à tous les habitants.

Si vous avez manqué un flash infos, pas de difficulté... ils sont tous sur le site ! [www.roqueseriere.fr](http://www.roqueseriere.fr)

Avant de rédiger cet éditorial, par curiosité, j'ai relu celui de janvier 2023. Malheureusement, les événements que je qualifiais alors d'exceptionnels ne se sont pas atténués en 2023. Pour certains, la situation s'est même dégradée, avec des risques géopolitiques accrus et une émergence plus marquée d'états autoritaires, y compris en Europe. Plus préoccupant encore pour ceux qui doutent encore de l'origine anthropique du réchauffement climatique, l'année 2023 a été la plus chaude après 2022 jamais enregistrée sur notre planète, accompagnée d'un effondrement de nos écosystèmes provoquant des effets systémiques majeurs dans les années à venir.

Malgré ce contexte sombre, nous ne devons pas baisser les bras. Au contraire, restons solidaires, rejetons l'individualisme et cultivons l'optimisme, car rien ne peut être accompli sans espoir et confiance. En ce début d'année 2024, je salue les actions de nos bénévoles, des agents municipaux et des conseillers municipaux. Leur dévouement contribue à rendre notre commune accueillante, chaleureuse et agréable à vivre. Merci à eux, une fois de plus! Sans leur engagement, il n'y aurait pas de fête, de célébrations, d'animations, de bibliothèque, d'aide aux devoirs, ni d'associations dynamiques porteuses de projets.

De même, je tiens à exprimer ma fierté pour l'action du Conseil municipal, que je remercie sincèrement pour son implication et les chantiers réalisés en 2023. Sans dresser une liste exhaustive, je souligne nos actions en faveur de la rénovation de l'espace associatif, de l'environnement (plantations et préservation d'arbres et de haies, extinction de l'éclairage public), des aménagements collectifs (boulodrome, aire de jeux, tables de ping-pong), et des travaux divers (voirie, relamping, container semi-enterrés, assainissement).

En 2024, deux projets prioritaires se dessinent : l'agrandissement potentiel de l'école et les travaux de la charpente de la salle polyvalente. Ces sujets sont développés dans les pages suivantes, avec des coûts financiers à définir, mais inévitablement impactant pour les finances de la commune. En plus de ces projets, la rénovation de l'église Saint-Pierre, notamment la réfection de la toiture, est prévue, ainsi que la poursuite de la végétalisation de l'aire de jeux et une importante démarche de transition énergétique incluant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

La sécurisation du centre-bourg demeure une priorité : les aménagements prévus vous sont exposés page 3. Pour la sécurité de nos collégiens, la commune les équipera rapidement et gratuitement de brassards réfléchissants.

En ce début d'année, le Conseil Municipal et moi-même vous adressons nos vœux les plus chaleureux pour une année remplie de bonheur, de prospérité et de succès. Gardons la fierté de notre ruralité et continuons à faire de notre coin de nature un endroit où il fait bon vivre.

Enfin, je me permets de citer le Général de Gaulle qui disait "l'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Vous n'avez pas à le prévoir, mais à le permettre." En 2024, permettons-nous d'imaginer un avenir harmonieux, où chacun trouve sa place et contribue au bien-être de notre communauté.

**Je vous propose que nous nous retrouvions pour la cérémonie des vœux le samedi 20 janvier à 11h30 dans la salle du conseil municipal.**

Bonne et heureuse année à tous !

Bien amicalement,

Votre Maire,

Thierry CASTET

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements, tout particulièrement à **Antoine BERG**, qui a conclu son contrat en cette fin d'année en tant qu'agent communal. Je lui adresse mes vœux les plus chaleureux pour une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions au sein d'une nouvelle entreprise.

Je n'oublie pas de saluer **Célia Mentelski**, notre ancienne secrétaire, qui a quitté son poste à Roquesérière en septembre et a donné naissance au petit Marceau. Félicitations pour cette joyeuse naissance ! Une nouvelle carrière l'attend.

Enfin, un hommage spécial à **Jean Pierre Marin**, qui vient de terminer son service actif. Après plus de trente années dévouées au service de la commune, il sera officiellement en retraite fin juin 2024. Nous célébrerons dignement son départ pour exprimer notre reconnaissance envers sa contribution exceptionnelle.

## État d'avancement du dossier de l'EAM (Espace associatif mutualisé)

Rappelez-vous, dès septembre 2021, le premier grand projet de notre mandat a débuté avec la rénovation des façades de la Maison des Associations. Ce ravalement a apporté une nouvelle jeunesse à ce bâtiment qui en avait bien besoin !

Ce n'était que le début, car quelques mois plus tard, un projet encore plus ambitieux a pris forme avec le dépôt du permis de construire. Cela témoignait de la forte volonté de l'équipe municipale de valoriser l'ensemble de notre patrimoine, en rénovant l'intérieur de la maison. L'objectif était de lui redonner "toute sa place" et de vous offrir un équipement polyvalent, fonctionnel, accessible, sécurisé et convivial qui dynamise le cœur du village et contribue à son identité. Tout en conservant sa vocation d'accueil des associations, nous aspirons à faire de cet endroit, associé à la salle des fêtes, une véritable "Maison Communale", appartenant à tous les habitants.

Notre ambition était de renforcer le sentiment d'appartenance et de favoriser le lien social dans notre commune. C'est la raison d'être de cette "Maison Communale", dont la dénomination finale restera à votre choix.

Certains détracteurs ont exprimé des doutes quant à l'utilité du projet ou à son coût excessif. Je répondrais simplement que "rêver, c'est ambitieux, et l'ambition consiste à réaliser ses rêves." Fallait-il laisser cette belle demeure en l'état ? Fallait-il ne pas anticiper le développement de Roquesérière pour les prochaines décennies et se contenter d'une bâtisse fortement dégradée au cœur de notre village ?

Prochainement, vous serez conviés à découvrir votre nouvelle Maison et sollicités pour proposer une dénomination à ce nouvel espace public.

## État d'avancement du dossier de la salle des fêtes

Projet de rénovation de la charpente de la salle des fêtes

En ce début de décembre, le bureau d'étude CETEC, spécialisé dans le diagnostic des charpentes en bois, a mené un audit pour évaluer les possibilités de renforcement des arbalétriers de notre salle communale. Le rapport de diagnostic a été réceptionné en mairie le 18 décembre dernier. Malheureusement, les conclusions sont sans équivoque, révélant un état sanitaire préoccupant des portiques existants, avec des déchirures au niveau des lamelles, probablement à l'origine de fissures dans celles-ci.

Le bureau d'étude a clairement préconisé la solution radicale : "Le remplacement complet de la charpente est la mesure la plus viable, évitant ainsi un double renforcement sur des portiques déjà en très mauvais état."

Deux autres propositions techniques, bien qu'envisageables, ont été écartées par le bureau d'étude. Non seulement ces alternatives sont complexes à mettre en œuvre, mais elles risqueraient également de modifier l'esthétique de la salle tout en présentant une moindre durabilité dans le temps.

Afin d'avancer de manière éclairée, nous soumettons ce rapport à l'APAVE, sollicitant son avis sur les solutions préconisées. En fonction de leur retour, nous procéderons à la consultation d'entreprises spécialisées pour l'établissement de devis. De plus, nous initierons les démarches nécessaires pour solliciter des subventions. Cependant, il est important de souligner que ces étapes successives ne permettront pas une disponibilité de la salle en 2024, et le coût financier associé ne sera pas anodin pour la commune.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

T. Castet et G. Ségur

# Travaux

## Travaux de voirie

Au cours du dernier trimestre, d'importants travaux de voirie ont été entrepris, visant à améliorer les conditions de circulation dans notre commune. Les interventions ont inclus le profilage de chaussée et la rénovation du revêtement sur plusieurs chemins, notamment ceux de la Motte, du Callaret (avec le curage des fossés et l'installation d'une grille sur le caniveau), de Salle Basse, et d'En Beauté. De plus, des travaux sont prévus sur le chemin d'Encuzoul et d'En Cusset.

Le coût total des travaux s'élève à 52 000 euros, entièrement pris en charge par l'intercommunalité. Ces améliorations significatives contribuent à la qualité de vie de nos concitoyens.

T. Castet et G. Ségur

## Sécurité routière

Plusieurs projets visant à l'amélioration de la circulation routière et de la sécurité des usagers seront réalisés en 2024, suite à des décisions prises lors de récentes visites de responsables départementaux.

**1. Réfection de la Route de Saint Sulpice :** La Vice-Présidente en charge de la voirie, Mme Croquette, suite à sa visite en février 2023, a prévu une première tranche de réfection de la Route de Saint Sulpice pour l'année 2024. Cette initiative vise à optimiser les conditions de circulation et à garantir la qualité des infrastructures routières.

**2. Interdiction de Poids-Lourds sur la Route de Saint Sulpice :** Lors de la dernière visite de Mme Labourdette, responsable du secteur routier de Villemur-sur-Tarn en octobre 2023, il a été rappelé que le Département et la Commune ont pris la décision, par délibération, d'interdire la circulation de poids-lourds sur la RD22. Le Maire a rappelé que la signalisation routière reste inchangée à ce jour et sollicite le Département pour une mise à niveau des panneaux de signalisation.

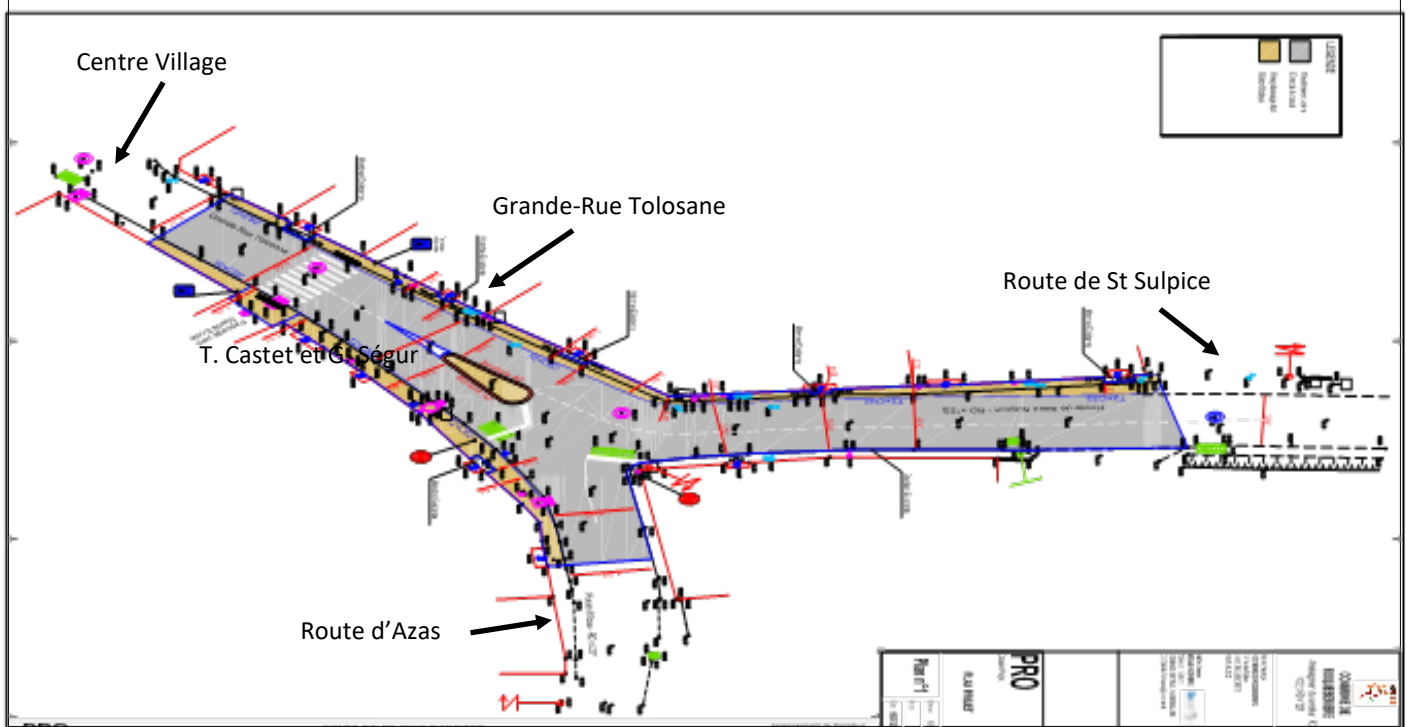
**3. Aménagement du Croisement Route de Saint Sulpice/Route d'Azas et Grande Rue Tolosane :** Une convention d'urbanisation définissant les conditions administratives, techniques et financières pour les travaux prévus au croisement de la Route de Saint Sulpice, de la Route d'Azas et de la Grande Rue Tolosane a été signée conjointement par le Département et la commune.

Ces améliorations, d'un coût total de 56 000 euros TTC pour la commune (hors subvention du Département à hauteur de 40%), incluront la réfection d'une partie des trottoirs, l'aménagement du carrefour avec un îlot central et un STOP, ainsi que la remise à neuf du revêtement de la voirie, fortement détérioré. L'îlot central sera spécifiquement conçu pour ne pas entraver la circulation des tracteurs (cf. plan ci-dessous).

L'engagement de la commune envers la modernisation de ses infrastructures routières, doit assurer un environnement plus sûr et agréable pour tous les résidents. Les travaux sont planifiés pour 2024.

**4- Instauration d'une limite de vitesse à 30 km/h dans le centre-bourg.**

T. Castet et J-J. Martin



## Ecole

### Création d'une 3ème classe à Roquesérière ?

La perspective d'accueillir 140 écoliers lors de la rentrée 2023-2024 suscite des préoccupations quant à la charge d'enseignement dans les classes. Il est essentiel d'assurer une éducation sereine pour nos enfants et c'est dans cette optique que le Conseil Municipal explore actuellement la possibilité d'ouvrir une troisième classe à l'école Marthe TRICOIRE.

Une réflexion approfondie est en cours, ayant pour objectif de répondre à cette augmentation. Dès le début de l'année 2024, une concertation sera initiée en collaboration avec les directrices des écoles et le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). À ce stade, il est important de souligner que les infrastructures actuelles ne sont pas encore prêtes à accueillir cette troisième classe, à moins de procéder à une réorganisation temporaire de l'espace en attendant un projet d'agrandissement à plus long terme.

A. Fornasier et S. Barrau

### Relampage

Comme évoqué dans la dernière communication, le réaménagement de l'éclairage de l'école, également appelé relamping, est maintenant achevé. Cette opération a impliqué le remplacement de tous les tubes fluorescents par des ampoules LED. Pour mener à bien cette transition, l'ensemble des supports lumineux a été remplacé, engendrant un coût financier total de 7300 euros, dont 1900 euros ont été couverts par une contribution exceptionnelle de la région, grâce au soutien de notre Conseiller Régional Guillaume de ALMEIDA CHAVEZ.

Au-delà des économies financières anticipées en raison de la faible consommation énergétique de ces nouvelles lampes, l'utilisation quotidienne des LED présente de multiples avantages. Il s'agit d'une option respectueuse de l'environnement, contribuant à un éclairage écologique et au confort visuel des enfants et enseignantes

G. Ségur

## Divers

### Amélioration de la couverture 4G : Un projet en cours pour Roquesérière

Nous avons le plaisir de vous informer des avancées du projet en matière d'amélioration de la couverture 4G sur notre commune. Voici un récapitulatif des récentes démarches entreprises :

**1- Engagement du Secrétaire d'Etat** : en date du 3 février 2022, le Secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications a adressé une lettre au Maire de Roquesérière, informant de la signature de deux arrêtés contraignants le prestataire Orange à entreprendre les travaux nécessaires pour la mise en service d'au moins un nouveau site, dans un délai maximal de 24 mois. Cela s'inscrit dans l'objectif d'améliorer la couverture en téléphonie mobile 4G sur l'ensemble du territoire communal.

**2- Confirmation de la dotation 2022** : le 11 mars 2022, l'équipe Projet, sous l'égide du Sous-Préfet Monsieur JP DARGENT en charge du Numérique pour le département, a confirmé la dotation 2022 pour 8 sites, dont Roquesérière. Cette étape représente la concrétisation du projet d'amélioration de la couverture 4G dans notre commune.

**3- Réunion de concertation** : le 15 mai 2023, le Maire de Roquesérière a été convié à une réunion avec l'équipe projet. Cette invitation faisait suite à une correspondance exprimant le mécontentement de la Mairie face à la latence perçue dans le projet. Lors de cette rencontre, le Maire a exprimé la volonté que les futures antennes des opérateurs soient installées sur le pylône actuellement opérationnel présent sur la commune, situé au-dessus des Portes du Tarn (propriété de Haute Garonne Numérique).

**4- Obstacles et actions en cours** : pour donner suite à cette proposition, Orange a indiqué que ce choix était impossible en raison d'un potentiel brouillage causé par une antenne à proximité de l'autoroute... Cependant, le Maire de Roquesérière a saisi l'ensemble des parties prenantes par mail le 24 décembre dernier, les mettant devant leurs responsabilités et rappelant la date butoir de fin février.

La Municipalité reste engagée dans ce processus visant à améliorer significativement (normalement) la couverture 4G, nous continuerons à vous informer au fur et à mesure des développements.

T. Castet



Dans notre flash d'avril 2023, un article était dédié à la fin du réseau cuivre et visait à vous encourager à substituer votre abonnement ADSL par celui de la fibre. **Cette transition est impérative, le réseau ADSL sera définitivement fermé en janvier 2026.**

Pourquoi exprimer cette volonté d'anticiper cette transition ?

Bien que notre commune soit "fibrée" à hauteur de 99%, la réalité peut parfois différer légèrement. Plusieurs administrés ont fait face à de réelles difficultés techniques au cours de cette phase de transition. Ces points d'achoppement ont été largement discutés lors de la réunion de lancement du 17 novembre en présence des responsables de la société Orange. Par conséquent, il paraît plus prudent de prendre les devants pour éviter tout déboires susceptibles de forts mécontentements, plus particulièrement pour les administrés qui télétravaillent.

Pour sa part, la municipalité en qualité d'intermédiaire vous fournira son aide dans les prochaines semaines face à des situations qui peuvent vous paraître inextricables.

Pour compléter votre information, le décommissionnement du cuivre est un processus visant à remplacer les réseaux de cuivre par des technologies plus modernes, c'est une transition majeure dans le secteur des télécommunications.

**En voici une synthèse en quelques lignes :**

**1- Motivation :** Le décommissionnement du cuivre est impulsé par la nécessité d'adopter des infrastructures plus performantes pour répondre aux demandes croissantes de connectivité.

**2- Déclin Technologique :** Les réseaux en cuivre, largement utilisés pour les lignes téléphoniques traditionnelles, sont devenus obsolètes face aux technologies comme la fibre optique et la 4G/5G.

**3- Amélioration de la Qualité :** Les nouvelles technologies offrent une meilleure qualité de service, des débits plus rapides et une fiabilité accrue par rapport aux lignes en cuivre.

**4- Besoins Croissants :** La demande croissante de services Internet à haut débit et de technologies émergentes rend impérative l'évolution des infrastructures.

**5- Économies d'Énergie :** Les nouvelles technologies sont souvent plus économes en énergie, contribuant ainsi aux efforts en faveur de la durabilité.

**6- Déploiement Mondial :** Le décommissionnement du cuivre est une tendance mondiale, avec de nombreux pays investissant dans des réseaux modernes.

**7- Challenges Logistiques :** Le processus de décommissionnement pose des défis logistiques en termes de remplacement d'équipements et de mise à niveau des infrastructures existantes.

**8- Adaptation des Opérateurs :** Les opérateurs de télécommunications doivent s'adapter rapidement pour maintenir la qualité des services pendant la transition.

**9- Enjeux Ruraux :** Dans les zones rurales, le décommissionnement peut être complexe en raison de la dispersion géographique, nécessitant des solutions adaptées pour assurer une connectivité optimale.

**Ne tardez donc pas à vous rapprocher de votre opérateur téléphonique !**

T. Castet

Vous avez été sollicités il y a quelques semaines pour donner votre avis sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables. Ci-dessous, vous trouverez de manière plus précise les ambitions portées par la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables).

En ce qui concerne notre commune, le Conseil Municipal a choisi de répondre positivement en définissant l'ensemble des toitures des bâtiments communaux comme des espaces privilégiés pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, sous réserve d'impossibilités techniques ou d'orientation inadaptée des toitures.

Ces panneaux seraient principalement installés sur les toits de l'école et de la mairie pour assurer l'autoconsommation de ces bâtiments. La commune ne possédant pas de friches industrielles ou de zones à reconverter, il n'était pas concevable d'ouvrir des zones pour accueillir des éoliennes ou des unités de méthanisation, notamment. On peut concevoir que la protection de notre environnement, la plantation d'arbres et de haies, la protection des repousses naturelles de chênes et autres espèces d'arbres sont en soi des zones d'accélération.

**Par contre, les champs photovoltaïques sur des terres agricoles sortent du champ de ces zones. Sur ce type de projets, portés par des propriétaires privés, la mairie n'a qu'un avis consultatif ; elle ne peut s'y opposer.**

Ci-dessous une synthèse des ZAER (Loi APER) :

« Le pays franchit une étape significative dans la transition vers une économie plus verte avec la mise en œuvre de zones d'accélération des énergies renouvelables. Cette initiative vise à accélérer l'adoption des sources d'énergie propre, contribuant ainsi à réduire notre empreinte carbone et à assurer un avenir plus durable.

Les zones d'accélération des énergies renouvelables s'inscrivent dans une vision ambitieuse visant à maximiser l'utilisation des ressources renouvelables pour répondre aux besoins énergétiques nationaux. Ces zones sont spécifiquement désignées pour encourager le déploiement à grande échelle de technologies propres telles que l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, et d'autres sources d'énergie renouvelable innovantes.

La mise en place de ces zones d'accélération aura un impact positif sur l'emploi local. Les projets d'énergies renouvelables nécessitent une main-d'œuvre diversifiée, allant des ingénieurs spécialisés aux techniciens qualifiés. Cette création d'emplois contribuera à dynamiser les économies locales et à renforcer la résilience des communautés.

Au-delà des avantages économiques, les zones d'accélération des énergies renouvelables renforcent l'engagement envers la durabilité environnementale. En réduisant notre dépendance aux énergies fossiles, ces zones jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de notre planète pour les générations futures. »

### Vers une urbanisation responsable

#### L'adoption du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) par les communes

L'adoption du concept de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) marque une évolution significative dans la manière dont les communes abordent leur développement urbain. Ce principe, prônant la préservation des espaces naturels et agricoles, s'inscrit dans une démarche de durabilité environnementale et d'urbanisation responsable. Il nous a paru important de vous présenter ce dossier, hautement structurant, pour notre commune dans les 6 prochaines années.

#### Qu'est-ce que le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ?

Le ZAN repose sur le principe fondamental selon lequel toute artificialisation des sols doit être compensée par une action équivalente de renaturation ou de préservation d'espaces naturels. En d'autres termes, si une commune choisit de construire sur un certain terrain, elle devra simultanément restaurer ou protéger une superficie équivalente d'espaces verts ou agricoles.

#### Les Impacts sur le Développement des Communes :

- **Préservation des Espaces Naturels** : L'adoption du ZAN place la préservation des espaces naturels au cœur des priorités. Les communes devront repenser leur développement en favorisant la réutilisation des espaces déjà urbanisés et en limitant l'expansion sur des terrains non bâtis.
- **Concentration Urbaine** : Le ZAN encourage la concentration des activités urbaines existantes, favorisant une utilisation plus efficace du territoire. Les projets de densification et de revitalisation des zones déjà urbanisées seront privilégiés.
- **Bénéfices Environnementaux** : En limitant l'artificialisation des sols, le ZAN contribue à la préservation de la biodiversité, à la régulation des cycles de l'eau, et à la réduction des îlots de chaleur urbains. Cela permet également de préserver les sols agricoles, cruciaux pour la sécurité alimentaire.

- **Bénéfices Environnementaux** : En limitant l'artificialisation des sols, le ZAN contribue à la préservation de la biodiversité, à la régulation des cycles de l'eau, et à la réduction des îlots de chaleur urbains. Cela permet également de préserver les sols agricoles, cruciaux pour la sécurité alimentaire.

- **Engagement envers la Durabilité** : L'adoption du ZAN témoigne de l'engagement des communes envers des pratiques de développement durable. Cela répond aux préoccupations croissantes liées au changement climatique et à la protection de l'environnement.

#### **Les défis à relever :**

- **Planification Urbaine Précise** : Les communes devront mettre en place une planification urbaine précise pour optimiser l'utilisation des espaces existants sans compromettre la qualité de vie des résidents.

- **Concertation avec les Acteurs Locaux** : Impliquer la communauté locale et les parties prenantes dans le processus de décision est essentiel pour garantir une transition réussie vers le ZAN.

- **Innovation dans la Construction** : Encourager l'innovation dans la construction, notamment avec des projets éco-responsables et des techniques d'aménagement durable, devient une nécessité.

L'adoption du Zéro Artificialisation Nette reflète une évolution vers des pratiques urbaines plus durables et responsables. Bien que cela présente des défis, les bénéfices à long terme pour l'environnement, la qualité de vie des habitants, et la pérennité des villes en font une étape cruciale vers un avenir plus équilibré et respectueux de la nature.

#### **Conséquences pour notre commune :**

Au cours de la décennie 2011-2021, Roquesérière a connu une artificialisation de 14 hectares de son territoire. Cependant, l'application de la nouvelle loi impose désormais une limite stricte, autorisant uniquement 7 hectares pour de futures constructions ou toute forme d'artificialisation des sols. Au-delà de cette limite, la possibilité de construire sera révoquée.

Cette orientation vers la sobriété foncière, bien que nécessaire du point de vue environnemental, pose un défi particulier pour les communes rurales telles que Roquesérière. Elle implique notamment d'accepter une augmentation de la densité des maisons individuelles et de garantir la conformité du Plan Local d'Urbanisme avec celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) d'ici février 2028 !

#### **Concertation avec l'Intercommunalité :**

Des discussions sont actuellement en cours avec les communes de l'Intercommunalité, car le projet de territoire finalisé en 2023 a prévu une répartition spécifique des hectares pour les zones économiques et résidentielles. Cependant, la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) vient contrarier ce projet en limitant drastiquement les zones constructibles.

La commune de Roquesérière doit donc trouver un équilibre délicat entre les exigences de la ZAN et les ambitions de développement local énoncées dans le projet intercommunal. Cette concertation vise à intégrer harmonieusement la sobriété foncière imposée par la ZAN tout en préservant les objectifs de croissance économique et résidentielle définis au niveau intercommunal.

#### **Les principaux points à considérer :**

- **Sobriété foncière** : Roquesérière doit faire face à la nécessité de restreindre son expansion urbaine, une mesure pour la préservation des espaces naturels et agricoles.

- **Densification bâtie** : L'acceptation d'une densité accrue dans la construction de maisons individuelles devient inévitable pour respecter les nouvelles directives.

- **Conformité au SCOT** : L'ajustement du Plan Local d'Urbanisme pour se conformer au SCOT revêt une importance majeure afin d'assurer une cohérence territoriale et une planification urbaine harmonieuse.

- **Conflit avec le projet intercommunal** : La loi ZAN crée un défi en contrecarrant les prévisions du projet intercommunal quant à la répartition des hectares pour le développement économique et résidentiel.

#### **Conclusion :**

**Roquesérière se trouve à un tournant crucial en matière d'urbanisation, vu la nécessité de préserver les ressources naturelles et les contraintes imposées par la loi ZAN. Les réflexions en cours avec les communes voisines au sein de l'Intercommunalité sont essentielles pour trouver des solutions équilibrées, conciliant les objectifs environnementaux et les besoins de développement local.**

**L'année 2028 sera une échéance majeure pour garantir à la fois la conformité du PLU avec le SCOT et la durabilité du paysage urbain de Roquesérière, en intégrant de manière harmonieuse la ZAN aux ambitions du projet intercommunal.**

T. Castet

## Le village

### Les plantations chemin de Rossignol et sur la zone de jeux



Des élus, des bénévoles et les employés municipaux ont aménagé et planté la butte le long du chemin du lotissement... et les enfants de l'école maternelle ont planté leur arbre le long du chemin de Rossignol !  
Merci à tous !



Adieu aux conteneurs poubelle peu esthétiques, bienvenue aux conteneurs semi-entrés, une solution nettement plus adaptée et esthétique pour le parking de la mairie ! Ce projet d'aménagement est entièrement pris en charge par l'intercommunalité.

Cette réalisation concrète résulte des efforts assidus de la commission "Ordures ménagères", présidée par Jean-Baptiste Capel, maire de Montastruc. La commune de Roquesérière est représentée au sein de cette commission par son 1er adjoint et son maire.

Un remerciement mérite d'être adressé aux services techniques de la C3G, responsables de la gestion des ordures ménagères. Leur travail a grandement contribué à la concrétisation de ce projet, permettant ainsi d'améliorer notre cadre de vie.



La boîte à livres, fabriquée par M. Larroche et située près de l'abribus et de l'aire de jeux de la mairie, a quelque peu souffert... et a été détruite par un automobiliste un peu pressé...

Une boîte à livres improvisée la remplace : c'est une ancienne armoire de l'ancienne école... certains y ont reconnu l'armoire dans laquelle ils allaient chercher cahiers et stylos quand ils étaient jeunes... Elle est située provisoirement devant l'ALAE.

Rappelons que la boîte à livres est destinée à des dons de livres en bon état !

## Etat civil

Nous présentons nos excuses aux familles et personnes concernées, les informations relatives à l'état civil des 3 derniers mois seront intégrées au prochain bulletin.



## L'histoire de la Maison Cabié (actuellement maison des associations)

Les travaux sont terminés... l'ancienne maison des associations, dénommée administrativement « espace associatif mutualisé », va ouvrir ses portes et vous pourrez bientôt la visiter ; vous serez également sollicités pour lui donner un nouveau nom. Quelle est l'histoire de cette maison, auparavant maison privée et devenue bâtiment communal ?

Robert Cayrou, Annie et Jean-François Vidal, Ginette Cassan, Christian et Brigitte Brunetta partagent leurs souvenirs ou leurs recherches...

Avant que la maison soit achetée par la mairie, elle était la propriété de M. Déodat Cabié. Né en 1877, il est décédé en 1955, 27 ans après sa femme (leur tombe est dans le cimetière, dans l'allée principale). Il vivait seul dans cette maison entourée d'une clôture et d'un jardin plutôt en friches ; un âne y paissait sous les cèdres. M. Cabié avait un appareil photo, ce qui était rare dans le village... On ne le voyait pas souvent.

Robert se souvient d'un épisode de son enfance... Avec d'autres enfants plus âgés, ils ont lancé des cailloux sur les vitres de la maison, à l'aide de frondes... tout se sait dans le village et ils ont vite été repérés. L'institutrice de l'époque, Melle Tricoire (voir le flash infos de septembre 2021), les a sermonnés et a exigé qu'ils aillent demander pardon à M. Cabié. Les parents ont dû payer les carreaux cassés... et les enfants n'ont pas recommencé...

A cette époque, la mairie était située dans l'ancien bâtiment de l'école : mairie et salle du conseil dans la salle de devant (actuellement la cuisine), salle de classe dans la salle de derrière (actuellement le réfectoire), logement de fonction de l'instituteur à l'étage.

Après le décès de M. Cabié, la mairie achète la maison en avril 1956 pour la somme de 1 600 000 francs (cette somme en anciens francs correspondrait à 29 409 € en 2022) ; elle est devenue la mairie en 1959, après la réalisation des travaux nécessaires. La municipalité put donc réorganiser ses services dans l'ancienne maison Cabié : au RDC le bureau du maire, l'accueil et le secrétariat de mairie, la salle du conseil, à l'étage les archives et un 2<sup>ème</sup> logement de fonction. La salle du conseil servait la journée de 2<sup>ème</sup> salle de classe.

La salle des fêtes a ensuite été créée ; elle fut inaugurée en novembre 1986 et une nouvelle école a été construite et inaugurée en 1994, après la création du RPI en 1992.

L'ancien presbytère (mairie actuelle) a été habité, de 1945 à 1993, par le Père Madon, prêtre de la commune. Il y vivait avec sa bonne. Son bureau se situait au RDC et il y accueillait parfois les enfants du village auxquels il apprenait les jeux de société. Il avait une passion de brocanteur et entassait beaucoup d'objets chez lui... dont il a fallu se débarrasser à son décès en 1993. Le bâtiment servit pendant quelques années de maison des associations. Puis il a été restauré et en 2006 il est devenu l'annexe administrative de la mairie ; la maison Cabié est restée la mairie officielle et les conseils municipaux ont lieu dans la salle du conseil où trônait Marianne jusqu'à la création, en 2018, d'une nouvelle salle du conseil en continuité de l'annexe administrative. Depuis cette date, l'institution municipale est dans son intégralité installée au 2 rue de l'église.

Le buste de la Marianne du village, symbole de la République, est assez original par sa taille imposante et sa poitrine généreuse. C'est le Colonel Bonneau (maire de 1945 à 1965) qui est allé le chercher à Albi ; le maire le lui avait donné, le buste étant dans le grenier de sa mairie. M. Bonneau possédait une voiture décapotable, modèle sport, et pour venir à Roquesérière Marianne a trôné sur le siège arrière de la voiture, visible de l'extérieur.



La maison avant 1975



Les plaques mortuaires de M. et Mme Cabié

## Vie associative

Les bénévoles de la bibliothèque ont offert aux enfants de l'école maternelle un spectacle qui les a enchantés ! Et le Père Noël est même venu leur rendre visite à la fin du spectacle.

Un joyeux moment pour les enfants... et les parents !



Le 1er décembre ont eu lieu les traditionnelles ventes de sapin et de chocolats de l'APE. Cette année encore, malgré la pluie, l'association Gélatine s'est jointe à ce moment et a offert aux habitants chocolat et vin chauds, accompagnés de pâtisseries maison. Carole Machillot a exposé et vendu ses créations décoratives de Noël.



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'ASSOCIATION GÉLATINE**

**CONCOURS  
DE CAKES**

**SAMEDI 13 JANVIER 2024**

**GRATUIT**

cake sucré

cake salé

**OUVERT  
à TOUS**

AG à 18H, SUIVIE D'UN CONCOURS DE CAKES à 19H  
SALLE DU CONSEIL

Apportez un cake sucré ou salé, des couverts et venez déguster et voter pour votre cake préféré

### « DES OUBLIETTES DE SA TÊTE »



Cabaret Prévert

Lectures gesticulées, CHANSONS DONNÉES et piano à VOLONTÉ !!!

Catherine Vaniscotte au chant et à la mise en scène  
Et son complice Philippe Yvron au piano  
NOUS BALADENT EN MUSIQUE DANS LES UNIVERS  
de Jacques Prévert, poétiques, politiques, Magnétiques,  
cinématographiques et métaphoriques ...

Les textes, les poésies, les chansons sont issus des ouvrages :  
Histoires, La pluie et le beau temps, Paroles, Grand bal de printemps, Quai des brumes, Les enfants du Paradis, Contes pour enfants pas sages, Charmes de Londres.  
Les musiques des chansons sont de Joseph Kosma, Henri Crolla et les arrangements et composition de Philippe YVRON.

Durée du spectacle : 1 h  
Contact : [catherine.vaniscotte@bbox.fr](mailto:catherine.vaniscotte@bbox.fr) / 0613196184  
[www.catherinevaniscotte.com](http://www.catherinevaniscotte.com)

L'association Gélatine organise le vendredi 1er mars un concert de Catherine Vaniscotte et Philippe Yvron : Cabaret Prévert.  
Le spectacle aura lieu dans l'école. Entrée 5€



## Vie associative

L'APE du RPI Roquesérière-Montpitol adresse ses meilleurs vœux pour cette année 2024 aux habitants de Roquesérière !

Depuis la rentrée scolaire, l'APE a eu le plaisir d'organiser quelques événements :

Nous avons démarré notre nouvelle année par notre Assemblée Générale qui a eu lieu le 13/10/2023 à la salle des fêtes de Montpitol.

Le 15 octobre, nous avons proposé sur la commune de Montpitol, un événement sur le thème d'Halloween.

Lors de cette après-midi nous avons diffusé 2 films, un pour les petits et un pour les plus grands. Entre les deux projections les enfants ont pu partager un goûter.

Nous remercions la municipalité pour le prêt de la salle

pour ces deux événements.

Le 1er décembre ont eu lieu nos traditionnelles ventes de sapins et chocolats à Roquesérière. L'APE remercie chaleureusement pour leur participation les bénévoles de l'association Gélatine, Carole Machillot ainsi que les mairies de Montpitol et Roquesérière pour la diffusion des bons de commandes.

Ces événements ont déjà permis de récolter plus de 1000€ de bénéfices qui seront reversés aux écoles. Dès ce mois de janvier nous proposons une vente de galettes et gâteaux des rois en partenariat avec la boulangerie Arti'Zahnd. Les bons de commandes seront diffusés sur les deux communes.

Nous comptons sur votre participation !



Bonjour à Tous,

L'Union Nationale des Combattants de Roquesérière, Azas, Montpitol, ne saurait commencer l'année sans vous offrir ses meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé pour l'année 2024.

Nous avons pu assurer toutes les cérémonies commémorielles sur nos trois communes avec plus ou moins de participants.

Comme chaque année, nous avons eu comme point fort la cérémonie du 11 novembre qui fut réalisée sur la commune de Montpitol, avec messe, Monument aux Morts, repas et animations diverses. Ce fut une belle réussite.

Le point fort de cette journée, fut la présentation en avant première d'une brochure de l'UNC relatant les derniers instants des soldats de nos trois communes, dont les noms sont gravés dans la pierre de nos Monuments aux Morts.

Nous pensons faire la promotion officielle de cette brochure avec la participation et l'aide de la mairie.

Notons que pour 2024, le 11 novembre sera sur Roquesérière.

Bien que notre section ce soit renforcée, nous sommes toujours prêts à vous accueillir, jeunes et anciens.

Vous voulez prendre des responsabilités, venez nous rejoindre.

Cordialement.

Union Nationale des Combattants  
2 Rue de l'Eglise  
31380 Roquesérière.



Certains d'entre vous sont venus féliciter Morgan Lifante, sportif de haut niveau. Il fait partie de l'équipe de France de foot fauteuil, équipe qui a gagné la Coupe du Monde en Australie en octobre 2023 !

Vous pouvez retrouver son portrait dans le flash infos d'octobre 2023.

Le CCAS invite les aînés à participer au spectacle des Amis de la chanson le dimanche 28 janvier à St Jean l'Herm.  
Chaque personne concernée recevra une invitation.

Si nos listes ne sont pas à jour et vous avez été oublié, n'hésitez pas à contacter la mairie !



**Spectacle des aînés de Roquesérière**  
**dim 28 janv 2024**  
**à 14h30**



Après le succès de l'année dernière, le CCAS de Roquesérière offre aux séniors du village le nouveau spectacle « Les amis de la chanson », troupe de Lisle sur Tarn.

Le spectacle débutera à 14h30 précises, il dure 2h30 et il aura lieu à la salle des fêtes de St Jean l'Herm, notre salle des fêtes étant indisponible.

A l'issue du spectacle, une collation vous sera offerte par les bénévoles du CCAS.

Merci de confirmer votre présence avant le 22 janvier à l'aide du coupon ci-dessous adressé ou déposé à la mairie.

N'hésitez pas à venir, vous vous régalez !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Annie Vidal au 06 18 85 54 59.

---

Bulletin à retourner à la mairie avant le 22 janvier 2023

Sénior(e) né(e) avant 1962

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Conjoint(e) Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Je souhaite qu'on vienne me chercher à mon domicile : oui / non

**Pensez au covoiturage !**

**Le maire et les élus vous invitent**  
**à la cérémonie des vœux**  
**le samedi 20 janvier à 11h30**  
**dans la salle du conseil municipal**

Le maire et les élus de Roquesérière  
vous souhaitent une excellente année



**2024**